

## Décision du Maire N° 26 – 03 portant sur le bail professionnel avec le Docteur DAUGY Jérôme– maison médicale

**Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26 – 08 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°24-33 en date du 27 mai 2024 portant fixation du loyer d'un cabinet à la maison médicale,

Considérant que la commune est propriétaire de la maison médicale sise 138 Rue des Gravières – 120 Parc Simone Veil à Pougues les Eaux,

Considérant que le Docteur DAUGY Jérôme souhaite louer un cabinet au sein de cette maison médicale pour y exercer sa profession de médecin vasculaire,

Considérant le projet de bail professionnel,

### DECIDE

1° d'approuver le bail professionnel avec le Docteur DAUGY Jérôme d'une durée de six ans à compter du 17 avril 2026 portant sur la location de locaux de la maison médicale pour y exercer la profession de médecin cardiologue, pour un montant mensuel de loyer charges comprises de 505€ (475€ de loyer et 30€ de charges),

2° de signer le bail professionnel.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 7 avril 2026



Le Maire,  
Sylvie CANTREL

